

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3859

12 décembre 2014

### SOMMAIRE

Abaca Lux S.à r.l. ....	185200	Fenix Cartera S.à r.l. ....	185194
Abaltex Group S.A. ....	185215	Global Consult G.I.E. ....	185208
ABS-CBN Global Hungary Kft. Luxembourg Branch ....	185216	Green Pepper SCSp ....	185213
Accession Fund ....	185232	Inception Living S.à r.l. ....	185222
Advanced Financial Services S.A. ....	185232	IngreLux S.à r.l. ....	185201
Aladdin S.à r.l. ....	185232	international quiding S.à r.l. ....	185230
Antica Trattoria S.A. ....	185214	International Resorts Holding S.C.A. ...	185217
April Investments S.A. SPF ....	185214	Irama S.A. ....	185208
Biomet S.à r.l. ....	185215	KPI Retail Property 18 S.à r.l. ....	185191
Boston B1 S.à r.l. ....	185186	OSCAR International SCS SICAF-FIS ...	185211
Buehl Leipzig Arcaden Luxco S.à r.l. ...	185215	Pancy Sàrl ....	185231
Cabinet Vétérinaire du Limpertsberg S.à r.l. ....	185212	Promocom ....	185196
CAE Investments ....	185208	Renewable European Investments S.à r.l. ....	185201
Carraig Mor ....	185201	RPO Lux Holdco S.à r.l. ....	185188
CPM Securitisation Fonds S.A. ....	185197	SMFIN Invest S.A. ....	185195
Djoser S.A. ....	185214	Société Générale d'Entreprise Construction - Bâtiments s.à r.l. ....	185190
ESCENT Luxembourg S.A. ....	185216	Stingray Investment S.à r.l. ....	185193
European Real Estate Capital S.à r.l. ....	185216	Ulysse Investissement II S.C.A. ....	185230

**Boston B1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 47.744.566,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.341.

In the year two thousand and fourteen, on the twentieth day of November.

Before Us Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Apax WW Nominees Limited, a private limited company with registered office at 33, Jermyn Street, London SW1Y 6DN, United Kingdom and registered with the UK Companies House under number 04693597, here represented by Me Nora Filali, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy which, after having been signed “ne varietur” by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of Boston B1 S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B140.341, incorporated by deed of Me Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg enacted on 3 July 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (“Mémorial”) number 1954 of 9 August 2008. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 5 August 2010 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 1980 of 23 September 2010.

The appearing party requested the notary to record that:

I. It holds all the forty-seven million seven hundred and forty-four thousand five hundred and sixty-six (47,744,566) shares in issue in the Company, each having a nominal value of one euro (EUR 1).

II. The agenda is the following:

*Agenda*

1. Decision to put the Company into liquidation and to dissolve it; and

2. Appointment of Luxembourg Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 141.595, having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, as liquidator of the Company, determination of the powers of the liquidator and granting the largest powers and especially those determined by articles 144 and 145 and following of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies (as amended) to the liquidator by the sole shareholder of the Company.

The sole shareholder resolved as follows:

*First resolution*

The sole shareholder decided to put the Company into liquidation and to dissolve it (the Company subsisting for the sole purpose of the liquidation).

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to appoint as liquidator Luxembourg Liquidation Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 141.595, having its registered office at 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

The liquidator have the largest powers and particularly those set forth in articles 144 and following of the Law of 10<sup>th</sup> August 1915 on commercial companies (as amended). The meeting resolved to authorise the liquidator in advance to execute the acts and enter into the operations set forth in article 145 of the same law without any special authorisation.

The liquidator is discharged by the sole shareholder to make an inventory and can simply refer to the documents of the Company.

It may, under its responsibility, for specific operations of contracts, delegate to one or more proxies part of its powers to determine.

The liquidator is authorised, with respect to the limits permitted by law, to proceed to the payment of any interim liquidation proceed that it would consider appropriate.

*Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at 1.000,-Eur.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

The document having been read to the person appearing and signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingtième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg.

A comparu:

Apax WW Nominees Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 33, Jermyn Street, Londres SW1Y 6DN, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Royaume-Uni sous le numéro 04693597, représentée par Me Nora Filali, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être formalisée avec elle.

La partie comparante est l'associée unique de Boston B1 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg ayant son siège social au 1-3, boulevard De la Foire, L-1528 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B140.341, constituée par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg reçu en date du 3 juillet 2008 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association («Mémorial») numéro 1954 du 9 août 2008.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné, reçu en date du 5 août 2010 publié au Mémorial numéro 1980 du 23 septembre 2010.

La partie comparante a requis le notaire d'acter que:

I. Elle détient l'intégralité des quarante-sept millions sept cent quarante-quatre mille cinq cent soixante-six (47.744.566) parts sociales émises par la Société chacune ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

II. L'ordre du jour est le suivant:

#### *Agenda*

1. Décision de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation; et

2. Nomination de Luxembourg Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.595, ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg et attribution des pouvoirs les plus étendus et en particulier ceux énoncés aux articles 144, 145 et suivants de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) au liquidateur par l'associé unique.

L'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation (la Société subsistant pour le seul besoin de sa liquidation).

#### *Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé de nommer Luxembourg Liquidation Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141.595, ayant son siège social au 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus et en particulier ceux énoncés aux articles 144 et suivants de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée).

L'assemblée a décidé d'autoriser par avance le liquidateur à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à une autorisation spécifique.

Le liquidateur est dispensé par l'associé unique de dresser un inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Le liquidateur est autorisé, dans les limites prévues par la loi, à procéder au paiement de tout boni de liquidation intérimaire tel qu'il estime opportun.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de tout espèce qui incombent à la Société à la suite de cet acte, s'élèvent approximativement à 1.000,-Eur.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais reconnaît qu'à la demande de la partie comparante cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document a été lu par la personne comparante qui a signé, ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: FILALI, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21/11/2014. Relation: EAC/2014/15758. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26/11/2014.

Référence de publication: 2014188109/119.

(140210918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

**RPO Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 187.236.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of August.

Before Us, Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) RPO (Anguilla) LLC, a limited liability company whose registered office is at c/o Mitchell House, AI - The Valley, Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3008442,

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, having her professional address in Esch-sur-Alzette, the Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2) Logiplat S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174.723,

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, having her professional address in Esch-sur-Alzette the Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of RPO Lux Holdco S.à r.l., (formerly known as EPF Acquisition Co 23 S.à r.l.) a société à responsabilité limitée existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated pursuant a deed of the Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on May 15<sup>th</sup>, 2014, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 187.236 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on July 29<sup>th</sup>, 2014 under number 1983 (the "Company"). The articles of association (the "Articles") of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

*Agenda*

1. Amendment to the duration of the Company's financial year; and
2. Subsequent amendment to article 13.1 of the Company's Articles.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Shareholders, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholders acknowledge that the current financial year of the Company started on 7 August 2014 and shall end on 6 August 2015.

The Shareholders now resolve that (i) the current financial year of the Company, which started on 7 August 2014, shall end on 31 December 2014, and (ii) the following financial year of the Company shall thereafter start on 1<sup>st</sup> of January 2015 ending on 31 December 2015.

*Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the Shareholders resolve to amend article 13.1 of the Articles which will read as follows:

“ **13.1.** The financial year begins on the first (1) of January of each year and ends on the thirty-first (31) of December of the following year.”

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, known to the notary by surname, name and residence, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le quatorze août.

Pardevant Nous, Me Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) RPO (Anguilla) LLC, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Mitchell House, AI - The Valley, Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies de Anguilla sous le numéro 3008442,

dûment représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2) Logiplat S.à r.l., une société constituée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174.723,

dûment représentée par Mme. Sophie Henryon, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les procurations, signée «ne varietur» par les mandataires et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes sont les associés («Associés») de la société RPO Lux Holdco S.à r.l., (anciennement EPF Acquisition Co 23 S.à r.l.) une société constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 44, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 15 mai 2014, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.236 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 juillet 2014 sous le numéro 1983 (la «Société»). Les statuts (les «Statuts») de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Me Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, nonencore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les parties comparantes ont ensuite considérés l'ordre du jour suivant (l'«ordre du jour»):

*Ordre du jour:*

1. Modification de la durée de l'exercice social de la Société; et
2. Modification corrélative de l'article 13.1 des Statuts de la Société.

Après considération des différents points à l'ordre de jour, les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis du notaire soussigné qu'il prenne acte des résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les Associés prennent acte que selon l'exercice social actuel de la Société a commencé le 7 août 2014 et doit s'achever le 6 août 2015.

Les Associés décident maintenant que (i) l'exercice social de la Société, qui a commencé le 7 août 2014, s'achèvera le 31 décembre 2014 et (ii) l'exercice social suivant commencera le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et s'achèvera le 31 décembre 2015.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution précédente, les Associés décident de modifier l'article 13.1 des Statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **13.1.** L'exercice social commence le premier (1) janvier de chaque année et se termine le trente-et-un (31) décembre de l'année suivante.»

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais déclare qu'à la demande des comparants le présent acte est dressé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de ces mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date donnée en tête.

Le document ayant été lu au mandataire des comparants, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé, avec le notaire, le présent acte.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 août 2014. Relation: EAC/2014/11225. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014190618/106.

(140211595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**SGE-COBAT s.à r.l., Société Générale d'Entreprise Construction - Bâtiments s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5962 Elvange, 8, rue d'Ellange.

R.C.S. Luxembourg B 141.893.

L'an deux mille quatorze, le quatorze novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Angelo ROSA, chargé d'affaires, né à Villerupt (France) le 1<sup>er</sup> février 1953, demeurant à F-54190 Tiercelet, 3A, rue Honoré de Balzac,

détenteur de quarante-deux (42) parts sociales.

2.- Monsieur Jean-Charles DEI TOS, conducteur de travaux, né à Thionville (France) le 24 mai 1956, demeurant à F-57180 Terville, 21, rue du Wain,

détenteur de quarante et une (41) parts sociales.

3.- Madame Véronique THONY, épouse REBUFFET, commerciale, née à Thionville (France) le 18 août 1963, demeurant à F-57180 Terville, 3, Chemin des Violettes,

détentriche de quarante et une (41) parts sociales.

Les comparants préqualifiés, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISE CONSTRUCTION - BATIMENTS s.à r.l.", en abrégé "SGE-COBAT s.à r.l." (numéro d'identité 2008 24 39 499), avec siège social à L-8528 Colpach-Haut, 170, rue Aline et Emile Mayrisch, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 141.893, constituée sous la dénomination de «COLP S.à r.l.» suivant acte reçu par le notaire Aloyse BIEL, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 septembre 2008, publié au Mémorial C numéro 2500 du 13 octobre 2008 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 19 septembre 2012, publié au Mémorial C numéro 2874 du 27 novembre 2012, ledit acte contenant notamment changement de la dénomination sociale en "SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISE CONSTRUCTION -BATIMENTS s.à r.l.", en abrégé "SGE-COBAT s.à r.l." et en date du 14 novembre 2013, publié au Mémorial C numéro 235 du 27 janvier 2014, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

*Résolution*

Les associés décident de transférer le siège social à L-5692 Elvange, 8, rue d'Ellange et en conséquence de modifier le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. al. 1<sup>er</sup>** . Le siège social est établi à Elvange.»

*Déclaration*

Messieurs Angelo ROSA et Jean-Charles DEI TOS et Madame Véronique THONY, épouse REBUFFET déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la prédite société "SOCIETE GENERALE D'ENTREPRISE CONSTRUCTION - BATIMENTS s.à r.l.", en abrégé "SGE-COBAT s.à r.l." et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

185191

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ROSA, DEI TOS, THONY, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 21 novembre 2014. Relation: CAP/2014/4401. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190680/52.

(140211806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**KPI Retail Property 18 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.702.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of November,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

1. BGP Investment S. à r. l., a Société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its address at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register number B 97.795, duly represented by Mister Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, on 23 October 2014, owner of 235 shares, and

2. BGP Management GmbH, a Gesellschaft mit beschränkter Haftung, incorporated and existing under the laws of Germany, having its address at 6, Prannerstrasse, D-80333 München, Germany, registered with the Handelsregisterbuch Munich under number HRB 177306, duly represented by Mister Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg, on 23 October 2014, owner of 15 shares,

(hereafter the Shareholders)

Said proxies, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the current shareholders of KPI Retail Property 18 S. à r. l., a "société à responsabilité limitée", with registered office in L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 112.702, (hereafter the Company) incorporated pursuant to a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing in Mersch, ON 3<sup>rd</sup> November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 544 dated 15<sup>th</sup> March 2006 and whose articles of incorporation have not been amended since.

The two hundred and fifty (250) shares of the Company with a nominal value of fifty euro (EUR 50) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
- 2) Appointment of one liquidator (the Liquidator).
- 3) Determination of the powers of the Liquidator and decision to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.
- 4) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Shareholders:

*First resolution*

The Shareholders decide in compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

### Second resolution

The Shareholders decide to appoint as liquidator Mr. Mark DUNSTAN, private employee, born on February 11<sup>th</sup> 1962, in Melbourne, Australia, residing professionally at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

### Third resolution

The Shareholders decide that the Liquidator shall receive the powers as follows:

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law.

The Liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company,

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The liquidator may distribute the Company's assets to the Shareholders in cash or in kind and will be empowered to make an interim dividend distribution to the Shareholders, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory notes in the possession of the Company's Shareholders.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation, and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, signed together with Us the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le treize novembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

#### ONT COMPARU:

1. BGP Investment S. à r. l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg, établie et ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.795, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 octobre 2014, propriétaire de 235 parts sociales, et

2. BGP Management GmbH, une Gesellschaft mit beschränkter Haftung, constituée et existante sous les lois allemandes, établie et ayant son siège social à 6, Prannerstrasse, D-80333 Munich, Allemagne, inscrite au Handelsregisterbuch de Munich sous le numéro HRB 177306, ici représentée par Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 octobre 2014, propriétaire de 15 parts sociales,

ci-après les Associés

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés actuels de KPI Retail Property 18 S. à r. l., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 112.702 (la Société), constituée suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch en date du 3 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 544 du 15 mars 2006, dont les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Les Associés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

La présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
- 2) Nomination d'un liquidateur (le Liquidateur).



3) Définition des responsabilités du Liquidateur et décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la société, et de payer toutes les dettes de la Société.

4) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par les Associés:

*Première résolution*

Les Associés décident, en conformité à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la Société et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

*Deuxième résolution*

Les Associés désignent comme liquidateur Monsieur Mark DUNSTAN, employé privé, né à Melbourne, Australie le 11 février 1962, ayant son adresse professionnelle à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

*Troisième résolution*

Les Associés décident que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la Loi.

Le Liquidateur doit dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux Associés en numéraire ou en espèces et pourra faire des distributions d'avances sur le produit de la liquidation aux Associés, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenue par la Société au profit de ses actionnaires.

L'assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2014. LAC/2014/54019. Reçu douze euros EUR 12,-

*Le Receveur (signée): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190348/136.

(140212266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**Stingray Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 185.403.

—  
EXTRAIT

Capvis General Partner III Ltd. a transféré en partie ses parts sociales ordinaires et préférentielles le 28 mai 2014 comme suit:

Parts sociales ordinaires:

- 120.953 parts sociales à Mr. Cristiano Portas né le 6.09.1958, à Carbonia (Italie), ayant son adresse professionnelle au 22, Piazza Castello, 20121 Milano, Italie;

- 23.216 parts sociales à Mr. Luca Selvatici né le 17.02.1968, à Milano (Italie), ayant son adresse professionnelle au 118, Via Fratti, 61121 Pesaro, Italie;
- 16.706 parts sociales à Mr. Paolo Cavallo né le 19.04.1957, à Torino (Italie), ayant son adresse professionnelle au 1, Via Filippo Carcano, 20149 Milano, Italie;
- 11.138 parts sociales à Mr. Thomas Ingelfinger né le 30.08.1960, à Stuttgart (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 24, Piazza della Repubblica, 20124 Milano, Italie;
- 11.138 parts sociales à Mr. Peter Mahrer né le 23.07.1959, à Basel (Suisse), ayant son adresse professionnelle au 1, Hafnerhöhle, 4313 Möhlin, Suisse;
- 8.822 parts sociales à Mr. Giuseppe Muschiacchio né le 23.07.1971, à Taranto (Italie), ayant son adresse professionnelle au 47/1, Via Panfilo, 62100 Macerata, Italie;
- 8.822 parts sociales à Mr. Timothy McCool né le 30.12.1958, à Bend, Oregon (Etats-Unis), ayant son adresse professionnelle au 2595, NW 138<sup>th</sup> Place, Portland, 97229 Oregon, Etats-Unis;
- 26.698 parts sociales à Mr. Nicolas Preault né le 15.04.1966, à Valence (France), ayant son adresse professionnelle au 46, Allée des Grand-Bois, 33450 Saint Sulpice et Cameyrac, France;
- 6.965 parts sociales à Mr. Enrico Maria Tricarico né le 7.06.1974, à Bari (Italie), ayant son adresse professionnelle au 6, Via Luigi Torelli, 20158 Milano, Italie;
- 6.965 parts sociales à Mr. Luca Belogi né le 16.03.1973, à Fano (Italie), ayant son adresse professionnelle au 2, Via Gherardi, 60019 Senigallia, Italie;
- 8.822 parts sociales à Mr. Roberto Loda né le 5.02.1975, à Seriate (Italie), ayant son adresse professionnelle au 215, Via degli Albeti, 24020 Onore, Italie;
- 4.643 parts sociales à Mr. Enrico Di Lauro né le 3.08.1968, à Brindisi (Italie), ayant son adresse professionnelle au 71, Via Beniamino Franklin, 47039 Savignano sul Rubicone, Italie;
- 2.322 parts sociales à Mr. Roberto Tiburzi né le 12.01.1967, à Macerata (Italie), 79, Via Gramsci, 62014 Petriolo, Italie;
- 4.643 parts sociales à Mr. Simone Mosca né le 16.01.1973, à Osimo (Italie), ayant son adresse professionnelle au 52, Via Chiaravallese, 60027 Osimo, Italie;
- 2.322 parts sociales à Mr. Giorgio Farinelli né le 11.12.1975, à Roma (Italie), ayant son adresse professionnelle au 66, Viale Giovanni XXIII, 62029 Tolentino, Italie.

Parts sociales préférentielles:

- 9.100 parts sociales à Mr. Paolo Cavallo né le 19.04.1957, à Torino (Italie), ayant son adresse professionnelle au 1, Via Filippo Carcano, 20149 Milano, Italie;
- 6.066 parts sociales à Mr. Thomas Ingelfinger né le 30.08.1960, à Stuttgart (Allemagne), ayant son adresse professionnelle au 24, Piazza della Repubblica, 20124 Milano, Italie;
- 6.066 parts sociales à Mr. Peter Mahrer né le 23.07.1959, à Basel (Suisse), ayant son adresse professionnelle au 1, Hafnerhöhle, 4313 Möhlin, Suisse.

Par conséquent, après distribution, Capvis General Partner III Ltd. détient 269.850 parts sociales ordinaires et 694.743 parts sociales préférentielles.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014187922/52.

(140210237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

**Fenix Cartera S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 125.446.

Mit Kaufvertrag vom 25. November 2014 hat die Gesellschaft ST. THOMAS ASSET MANAGEMENT LTD. mit Sitz in 1, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, 0985 Road Town, Tortola, Britische Jungferninseln, eingetragen im Register für Unternehmensangelegenheiten (Registrar of Corporate Affairs) der Britischen Jungferninseln unter Nummer 308077, alle 12.500 Gesellschaftsanteile, im Einzelnen:

- 12,471 Klasse A Gesellschaftsanteile,
- 1 Klasse B Gesellschaftsanteil,
- 1 Klasse C Gesellschaftsanteil,
- 1 Klasse D Gesellschaftsanteil,
- 1 Klasse E Gesellschaftsanteil,
- 1 Klasse F Gesellschaftsanteil,
- 1 Klasse G Gesellschaftsanteil,
- 1 Klasse H Gesellschaftsanteil,

- 1 Klasse I Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse J Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse K Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse L Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse M Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse N Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse O Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse P Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse Q Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse R Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse S Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse T Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse U Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse V Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse W Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse X Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse Y Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse Z Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse AA Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse AB Gesellschaftsanteil,
  - 1 Klasse AC Gesellschaftsanteil und
  - 1 Klasse AD Gesellschaftsanteil
- mit sofortiger Wirkung erworben.

*Für die Gesellschaft*

Référence de publication: 2014187558/43.

(140210013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

---

**SMFIN Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 137.945.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille quatorze,

le vingt novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

La société de droit panaméen ADAM FINANCE CORP., ayant son siège social à Panama, Calle Aquilino de la Guardia no. 8, inscrite au "Registro Publico de Panama" sous le numéro 740180.

Laquelle comparante est ici représentée par Monsieur Rob SONNENSCHNEIN, directeur, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 23 octobre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

I.- Que la société anonyme SMFIN Invest S.A., avec siège social à L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137.945 (NIN 2008 2209 604), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 avril 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1185 du 15 mai 2008.

II.- Que le capital de la société s'élève à trente-deux mille Euros (EUR 32.000.-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix Euros (EUR 10.-) chacune, entièrement libérées.

III.- Que la société ne possède pas d'immeubles ou de parts d'immeuble.

IV.- Que la comparante déclare expressément que la société SMFIN Invest S.A. n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

Après avoir énoncé ce qui précède, la comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et pour autant que nécessaire décide de dissoudre la société SMFIN Invest S.A..

En conséquence de cette dissolution, l'actionnaire unique, la société de droit panaméen ADAM FINANCE CORP., préqualifiée, agissant pour autant que de besoin en tant que liquidateur de la société, déclare que:

- tous les éléments d'actifs ont été réalisés et que tout le passif de la société SMFIN Invest S.A. a été réglé et qu'elle demeurera responsable de toutes dettes et de tous engagements financiers éventuels, présentement inconnus de la prédite société, aussi bien que des frais qui résulteront de cet acte;
- la liquidation de la prédite société étant ainsi achevée, et partant elle est à considérer comme faite et clôturée;
- décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exercice de leurs fonctions;
- les livres et les documents de la société dissoute seront conservés pour une période de cinq ans à l'adresse suivante: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel;
- pour la publication et dépôt à faire tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes;
- le registre des actions et/ou les actions est/sont à détruire en présence du notaire instrumentant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: R. SONNENSCHNEIN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 21 novembre 2014. Relation: ECH/2014/2246. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): J.-M. MINY.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014187948/51.

(140209813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

---

### **Promocom, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5318 Contern, 1, rue Beau Soleil.

R.C.S. Luxembourg B 62.687.

L'an deux mil quatorze, le vingt novembre.

Pardevant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Danielle SCHMITT, commerçante, demeurant à L-5318 Contern, 1, rue Beau Soleil.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée «PROMOCOM», ayant son siège à L-5318 Contern, 1, rue Beau Soleil, inscrite au RCSL sous le numéro B 62.687,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné le 7 janvier 1998, publié au Mémorial C numéro 264 du 22 avril 1998.

II. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.-) EUROS, représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ (25.-) EUROS, entièrement souscrites et libérées par l'associée unique.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, et agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

Elle décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation.

#### *Deuxième résolution*

Elle se nomme comme liquidateur.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où elle est requise.

Il peut dispenser le Conservateur des Hypothèques de prendre inscription d'office, renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

*Déclaration en matière de blanchiment d'argent*

L'associée unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits ayant servi à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la société ne s'est pas livrée à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) respectivement d'un acte de terrorisme tel que défini à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schmitt, THOLL.

Enregistré à Mersch, le 25 novembre 2014. Relation: MER/2014/2535. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Muller.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C.

Mersch, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190571/49.

(140212214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**CPM Securitisation Fonds S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 103.693.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of November

Before us Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of CPM Securitisation Fonds S.A. (the "Company"), a société anonyme governed by Luxembourg law, having its registered office at L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 103.693, incorporated by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 14 October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") of 05 January 2005, number 009.

The articles of incorporation of the Company were amended the last time on 03 March 2005 by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial of 20 October 2005, number 1069.

The Meeting is presided by Mr. Carsten Bäcker, Geschäftsleiter of HSH Nordbank Securities S.A., with professional residence at L-2180 Luxembourg, 2 rue Jean Monnet,

who appointed as secretary Mr. Jochen Hirschmann, Head of Finance & Risk Controlling of HSH Nordbank Securities S.A., with professional residence at L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Petra Schuh, management assistant at HSH Nordbank Securities S.A., with professional residence at L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the Shareholders (as defined below) present or represented, the Proxyholder of the Represented Shareholder (as defined below) and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the HSH Representatives (as defined below) and the Proxyholder of the Represented Shareholder, has been controlled and signed by the members of the bureau of the Meeting.

The proxy of the Represented Shareholder (as defined below), initialled "ne varietur" by the Proxyholder of the Represented Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

II. That the capital of the Company is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) represented by thirty-one (31) shares with a par value of one thousand euros (EUR 1,000.-) each, all of which have been fully paid up.

III. That Stichting Credit Portfolio, a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at Herikerbergweg 238, Luna ArenA, 1101CM Amsterdam Zuidoost, registered with The Netherlands Chamber of Commerce under number 34196783 (the "Represented Shareholder"), here represented by Mr Jochen Hirschmann, Head of Finance & Risk Controlling of HSH Nordbank Securities S.A., with professional residence at L-2180 Luxembourg, 2 rue Jean Monnet, by virtue of a sub-delegation given in Wesseling (Germany) on 09 November 2014 by Mr Franz-Josef Glauben, Geschäftsleiter of HSH Nordbank Securities S.A., with professional residence at L-2180 Luxembourg, 2 rue Jean

Monnet, appointed proxyholder of the Represented Shareholder with full power of substitution by virtue of a power of attorney, given in Amsterdam on 31 October 2014 (Mr Jochen Hirschmann being referred to hereafter as the “Proxyholder of the Represented Shareholder”), and HSH Nordbank Securities S.A., a société anonyme incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under number B 14.784, (the “Present Shareholder” or “HSH”), here represented by its Geschäftsleiter, Mr. Carsten Bäcker, and Mr Jochen Hirschmann, Head of Finance & Risk Controlling, both residing professionally at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (the “HSH Representatives”), are the sole shareholders of the Company (the Represented Shareholder and the Present Shareholder, together the “Shareholders”). The activity of the Company having ceased, the Shareholders expressly pronounce hereby the anticipated dissolution of the Company with immediate effect and put it into liquidation and designate themselves as liquidators;

IV. That the Shareholders state to fix at once the second and the third extraordinary assemblies in accordance with Article 151 of the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and to immediately hold them one after the other.

In their capacity as liquidators of the Company, the Shareholders state to have perfect knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company and to have paid all the liabilities of the Company. Besides, the Shareholders declare that in case of any currently unknown and unpaid debts of the Company, they will accept irrevocably and in solidarity their responsibilities to pay any such debts. Any remaining assets will be allocated to the Shareholders proportionally to their holding.

The report of the liquidators after having been signed “ne varietur” by the HSH Representatives, the Proxyholder of the Represented Shareholder and the recording notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders designate as commissary auditor of the liquidation Mr. Robert Wagner, Head of Accounting at HSH, residing professionally at 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg with the mission to draw up a management report.

After having taken knowledge of the management report dated 10 November 2014, the Shareholders accept the conclusions of the commissary auditor’s report, approve the settlement accounts and give full and whole discharge to Mr. Robert Wagner, prenamed, for its work of checking carried out this day.

The report of the commissary auditor remains attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, acting in the third extraordinary assembly, pronounce the closure of the liquidation and state that the Company has definitively ceased to exist.

That full and whole discharge is given to the directors, the liquidators and the commissary auditor of the Company.

The books and documents of the Company shall be deposited during five years in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

For the publications and deposits to be made, all capacities are conferred to the carrier of a forwarding of present.

That the HSH Representatives and the Proxyholder of the Represented Shareholder may cancel the shares of the Company.

The undersigned notary, who understands English, states that upon request of the HSH Representatives and the Proxyholder of the Represented Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a German translation and that in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the HSH Representatives and the Proxyholder of the Represented Shareholder, each of them known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary the present deed.

### **Folgt die Deutsche Übersetzung des Vorgehenden Textes**

Im Jahre zweitausendvierzehn, den zehnten November,

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitze zu Niederanven,

Fand eine außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die “Versammlung”) der CPM Securitisation Fonds S.A. (die “Gesellschaft”) statt, eine Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts (société anonyme) mit eingetragenem Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, eingetragen im Luxemburger Registre de Commerce et des Sociétés unter der Nummer B103.693, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph ELVINGER, mit Amtswohnsitze zu Luxemburg, am 14. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das “Mémorial”) vom 05. Januar 2005, Nummer 009.

Die Statuten der Gesellschaft wurden das letzte Mal am 03. März 2005 durch Urkunde von Joseph ELVINGER, Notar mit Amtswohnsitze zu Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial vom 20. Oktober 2005, Nummer 1069, abgeändert.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Carsten Bäcker, Geschäftsleiter bei der HSH Nordbank Securities S.A., mit professioneller Anschrift in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Herrn Jochen Hirschmann, Head of Finance & Risk Controlling bei der HSH Nordbank Securities S.A., mit professioneller Anschrift in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Petra Schuh, Direktionsassistentin bei der HSH Nordbank Securities S.A., mit professioneller Anschrift in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

Da somit das Versammlungsbüro zusammengesetzt ist, erklärt und ersucht der Vorsitzende, den unterzeichnenden Notar Folgendes zu beurkunden:

I. Dass die Aktionäre (wie unten stehend definiert), anwesend oder vertreten, der Bevollmächtigte des Vertretenen Aktionärs (wie unten stehend definiert) und die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind; diese Anwesenheitsliste, nachdem sie von den HSH Vertretern (wie unten stehend definiert) und dem Bevollmächtigten des Vertretenen Aktionärs unterzeichnet wurde, wurde von den Mitgliedern des Büros der Versammlung kontrolliert und unterzeichnet.

Die Vollmacht des Vertretenen Aktionärs (wie unten stehend definiert), "ne varietur" von dem Bevollmächtigten des Vertretenen Aktionärs und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet, bleibt dieser Urkunde beigegeben, um mit ihr registriert zu werden.

II. Dass das Kapital der Gesellschaft einen Stand von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) hat, eingeteilt in einunddreißig (31) Anteile mit einem Nennwert von je eintausend Euro (EUR 1.000,-), welche alle voll einbezahlt wurden.

III. Dass Stichting Credit Portfolio, eine Gesellschaft gegründet unter dem Recht der Niederlande, mit eingetragenem Sitz in Herikerbergweg 238, Luna ArenA, 1101CM Amsterdam Zuidooost, eingetragen im Uittreksel Handelsregister unter der Nummer 34196783 (der "Vertretene Aktionär"), hier vertreten durch Herrn Jochen Hirschmann, Head of Finance & Risk Controlling bei der HSH Nordbank Securities S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, aufgrund einer Untervollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Wesseling (Deutschland), am 09. November 2014 von Herrn Franz-Josef Glauben, Geschäftsleiter bei der HSH Nordbank Securities S.A., mit Berufsanschrift in L-2180 Luxembourg, 2 rue Jean Monnet, bestellter Bevollmächtigter des Vertretenen Aktionärs mit voller Vertretungsbefugnis aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Amsterdam, am 31. Oktober 2014, (Herr Jochen Hirschmann wird hiernach der "Bevollmächtigte des Vertretenen Aktionärs" genannt), und HSH Nordbank Securities S.A., eine Aktiengesellschaft (société anonyme) gegründet unter dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit eingetragenem Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, eingetragen im Luxemburger Registre de Commerce et des Sociétés unter der Nummer B 14.784 (der "Anwesende Aktionär" oder "HSH"), hier vertreten durch ihren Geschäftsleiter, Herrn Carsten Bäcker und Herrn Jochen Hirschmann, Head of Finance & Risk Controlling, beide geschäftsansässig in 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg (die "HSH Vertreter"), die zwei einzigen Aktionäre (der Vertretene Aktionär und der Anwesende Aktionär zusammen die "Aktionäre") der Gesellschaft sind. Die Aktivität der Gesellschaft ist beendet, so dass die Aktionäre ausdrücklich erklären, die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung antizipiert aufzulösen, diese in Liquidation zu setzen und sich selbst als Liquidatoren zu bestimmen.

IV. Dass die Aktionäre sofort die zweite und dritte außerordentliche Generalversammlung der Gesellschaft einberufen, gemäß Artikel 151 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften, und beide sofort hintereinander abhalten.

Dass die Aktionäre, in ihrer Eigenschaft als Liquidatoren der Gesellschaft, erklären, genaue Kenntnis der Satzung sowie der Finanzlage der Gesellschaft zu haben und die Passiva der Gesellschaft übernommen zu haben. Zudem erklären die Aktionäre, falls es derzeit unbekannte und unbezahlte Schulden der Gesellschaft gibt, sich unwiderruflich und solidarisch dazu zu verpflichten, solche Schulden zu begleichen. Alle restlichen Aktiva werden den Aktionären entsprechend ihren Aktionsanteilen zugeteilt.

Der Liquidationsbericht, nach gehöriger "ne varietur" Unterzeichnung durch die HSH Vertreter, den Bevollmächtigten des Vertretenen Aktionärs und den unterzeichnenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde zwecks Registrierung beigegeben.

Die Aktionäre ernennen zum Prüfungskommissar Herrn Robert Wagner, Leiter des Rechnungswesens bei der HSH, geschäftsansässig in 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, mit dem Auftrag, einen Lagebericht zu erstellen.

Nach Kenntnisaufnahme durch die Aktionäre des Lageberichts des Prüfungskommissars vom 10. November 2014, stimmen sie den Schlussfolgerungen des Berichts vom Prüfungskommissar zu, billigen die Liquidationskonten und erteilen Herrn Robert Wagner Entlastung für die Ausübung seines Mandates.

Der Bericht des Prüfungskommissars verbleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit ihr registriert zu werden.

Die Aktionäre, handelnd in der dritten außerordentlichen Generalversammlung, beschließen den Abschluss der Liquidation und stellen fest, dass die Gesellschaft definitiv aufgelöst ist.

Den Geschäftsführern, den Liquidatoren sowie dem Prüfungskommissar wird Entlastung für die Ausübung ihrer Ämter erteilt.

Die Bücher und Dokumente der Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet, aufbewahrt.

Für alle erforderlichen Veröffentlichungen und Hinterlegungen, wird dem Eigner einer Ausfertigung gegenwärtiger Urkunde, Vollmacht erteilt.

Dass die HSH Vertreter und der Bevollmächtigte des Vertretenen Aktionärs die Aktien der Gesellschaft auflösen dürfen.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische Sprache versteht, hat vorliegende Urkunde auf Wunsch der HSH Vertreter und des Bevollmächtigten des Vertretenen Aktionärs in Englisch verfasst, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Im Falle von Unterschieden zwischen dem englischen und dem deutschen Text soll der englische Text maßgebend sein.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die HSH Vertreter und den Bevollmächtigten des Vertretenen Aktionärs, jeder von ihnen dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Jochen Hirschmann, Petra Schuh, Carsten Bäcker, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 novembre 2014. LAC / 2014/ 53718. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 28. November 2014.

Référence de publication: 2014190109/167.

(140211725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Abaca Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 150.961.

---

Changements suivant l'acte de donation de parts du 2 septembre 2014 avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014:

- Ancienne situation associés:

Madame Caroline BLANC

1.417 parts sociales ordinaires

14.788 parts sociales ordinaires en nue-propiété

Monsieur Pierre BLANC

25.852 parts préférentielles remboursables de classe A

25.753 parts préférentielles remboursables de classe B

25.753 parts préférentielles remboursables de classe C

25.753 parts préférentielles remboursables de classe D

14.788 parts sociales ordinaires en usufruit

- Nouvelle situation associés:

Madame Caroline BLANC

1.417 parts sociales ordinaires

14.788 parts sociales ordinaires en nue-propiété

Monsieur Pierre BLANC

25.852 parts préférentielles remboursables de classe A

14.788 parts sociales ordinaires en usufruit

Madame Francine BLANC

née le 14 mars 1949 à Les Essarts (France)

demeurant à 4000 Marrakech (Royaume du Maroc), Grappa 1 Amelkis N8 Ennakhil Sud

25.753 parts préférentielles remboursables de classe B

25.753 parts préférentielles remboursables de classe C

25.753 parts préférentielles remboursables de classe D

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Abaca Lux S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014188037/35.

(140211039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

---



**Carraig Mor, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 108.899.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale des associés de la Société a décidé, en date du 27 novembre 2014 de nommer avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2014 et pour une durée indéterminée, Monsieur Nabil Emile Moussallem, né le 17 octobre 1958 à Damas, Syrie, ayant pour adresse privée: 1, rue des Muguets, L-5970 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de classe A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Carraig Mor  
Mandataire*

Référence de publication: 2014188137/15.

(140211297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

---

**IngreLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.281.670,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 180.627.

L'adresse des associés suivants, a changé comme suit:

Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 6DJ Guernesey

- P5 Sub LP.1
- Permira V L.P.2
- P5 Co-Investment LP.
- Permira Investments Limited

*Cédric Pedoni  
Gérant*

Référence de publication: 2014188355/16.

(140211225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

---

**Renewable European Investments S.à rl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38-40, avenue de la Faïencerie.  
R.C.S. Luxembourg B 192.171.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of November,

Before Maître Martine Schaeffer, civil law notary, residing in Luxembourg, undersigned, acting instead and place of Maître Joseph Elvinger, civil law notary residing in Luxembourg, who will keep the original of this deed,

Appears:

Silverex Investments Limited, registered under Company No 03468020, with head office at Bourlet Close, 5, W1W7BL London;

The founder is here represented by Flora Gibert, notary's clerk with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» («the Company») which they declare to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

**Art. 2.** The Company's name is Renewable European Investments S.à.r.l.

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.**

8.1. The Company's capital is set at EUR 15,000.-, (fifteen thousand Euro) represented by 150 (one hundred and fifty) shares of 100.- (one hundred euro) each.

8.2. The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the sole shareholder or, as the case may be, by decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the articles of association.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers either shareholders or not, appointed by the shareholders with or without limitation of their period of office.

The manager(s) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

The powers and the remuneration of any managers possibly appointed to or in place of the first managers will be determined in the act of nomination.

In the case of one sole manager, the sole signature of this manager shall bind the Company.

In case of plurality of managers, the Company will be bound by the joint-signature of any two managers.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

**Art. 14.** Each shareholder shall have the right to appoint a representative to attend as an observer each and every meeting of the Board of managers, and each and every meeting of any committee of such boards. The appointment and removal of such a representative shall be by written notice from the shareholder -who has appoint, in the case of a removal, or willing to appoint an observer- to the Company and shall take effect upon the delivery thereof at the Company's registered office or at any meeting of the Board of managers or any committee thereof.

#### Shareholders' decisions

**Art. 15.** Shareholders' decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders' number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 16.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 17.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 18.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 19.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

### **Winding-up - Liquidation**

**Art. 21.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

### **Applicable law**

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1<sup>st</sup> shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### *Transitory measures*

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on December 31, 2014.

### *Subscription - Payment*

Thereupon Silverex Investments Limited prenamed, represented by Flora Gibert by virtue of the aforementioned proxy; declared to subscribe to the 150 shares which will be allocated as above, and to have them fully paid up by payment in cash, as follows:

	No of shares	Nominal share capital
Silverex Investments Limited . . . . .	150	15,000.-

so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 15,000.- as was certified to the undersigned notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand two hundred Euro.

### *General meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration of the Company:

Alessandro Di Michele, born on 2<sup>nd</sup> January 1970 in Busto Arsizio (Italy), residing at Via Casale 21, CH-6932 Brezonzona (Switzerland).

The Company shall be bound in accordance with article eleven of the By-Laws.

2) The Company shall have its registered office at 38-40, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with Us, the Notary, the present original deed.

### **Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-huit novembre,

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg qui aura la garde des présentes minutes,

Comparaît:

Silverex Investments Limited, enregistré sous le numéro 03468020, avec siège social au Bourlet Close, 5, W1W7BL London;

Fondateur ici représenté par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée (la «Société») qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Dénomination - Siège - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

**Art. 2.** La dénomination de la société sera Renewable European Investments S.à.r.l.

**Art. 3.** L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie de parts sociales ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

### **Capital - Parts sociales**

**Art. 8.**

8.1 Le capital social est fixé à EUR 15.000,- (quinze mille Euros) représenté par 150 (cent cinquante) parts sociales de EUR 100,- (cent euros) chacune.

8.2 Le capital souscrit peut être modifié sur décision de l'associé unique ou, comme cela peut être le cas, par décision de l'assemblée des associés statuant de la même manière que pour une modification des statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

## Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par les associés avec ou sans limitation de leur mandat.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

S'il n'y a qu'un seul gérant, la société sera valablement engagée à l'égard des tiers par la seule signature d'un gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

**Art. 12.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat. La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire/associée ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

**Art. 13.** Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

**Art. 14.** Chaque associé a le droit de nommer un représentant pour assister en tant qu'observateur à chaque conseil de gérance et à chaque réunion, ou chaque comité lié à ces conseils de gérance. La nomination et révocation d'un tel représentant devront être notifiées par écrit à la Société -ayant nommé, dans le cas d'une révocation, ou voulant nommer un observateur- par l'associé et prendront effet dès réception de la notification au siège social de la Société ou à toute réunion du conseil de gérance ou tout comité lié.

## Décisions des associés

**Art. 15.** Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

**Art. 16.** Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

## Exercice social - Comptes annuels

**Art. 17.** L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 18.** Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

**Art. 19.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

### Loi applicable

**Art. 22.** Les lois mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

### Disposition transitoire

Exceptionnellement, le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

### Souscription - Libération

Le capital a été souscrit de la manière suivante:

Silverex Investments Limited prénommée, représentée par Flora Gibert, en vertu de la procuration ci-dessus référencée, a déclaré souscrire 150 parts sociales, qui sont libérées intégralement en numéraire et réparties comme suit:

	No de parts	Capital souscrit
Silverex Investments Limited . . . . .	150	15.000.-

de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 15.000,-, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille deux cents Euros.

### Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Alessandro Di Michele, né le 2 janvier 1970 à Busto Arsizio (Italie), demeurant à Via Casale 21, CH-6932 Breganzona (Suisse).

La Société se trouvera engagée conformément à l'article 11 des statuts.

2) Le siège social de la Société est établi au 38-40, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. GIBERT, M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 novembre 2014. Relation: LAC/2014/54966. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190594/347.

(140211833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Global Consult G.I.E., Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg C 67.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Le liquidateur du groupement d'intérêt économique GLOBAL CONSULT G.I.E., à savoir Monsieur Rainer KLÖPPNER, demeurant à D-54329 Konz, Vor Remig 13, prononce la clôture de la liquidation du groupement d'intérêt économique en date du 15 octobre 2014.

Les livres et documents sociaux du groupement resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-5326 Contern, 22 rue Edmond Reuter.

Contern, le 15 octobre 2014.

*Pour la société*

Référence de publication: 2014188329/15.

(140210677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

---

**Irama S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 154.155.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 25 novembre 2014*

Est nommé administrateur, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Marc ALBERTUS terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 25 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188372/16.

(140210853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

---

**CAE Investments, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 61.397.

—  
In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of November at 3.30 p.m.,

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglister, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned,

Is held

an extraordinary general meeting of CAE Investments, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 221,613,392.50, having its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Register of Trade and Companies) under number B 61.397 (the "Company").

There appeared,

CAE International Holdings Ltd., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Canada, having its registered office at 8585 Chemin de la Côte de Liesse, Saint-Laurent, QC H4T 1G6, Canada (the "Sole Shareholder"),



here duly represented by Mrs Christina SCHMIT, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a duly signed power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The chairman requests the notary to act that:

The 2,272,788 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

The Sole Shareholder, through its proxy holder requests, the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by way of the issuance of a new share;
2. Subscription and payment of the new share and the global share premium attached thereto by way of a contribution in cash by CAE International Holdings Limited;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution*

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 97.50 (ninety-seven U.S. Dollars and fifty cents), so as to raise it from its current amount of USD 221,613,392.50 (two hundred and twenty-one million six hundred and thirteen thousand three hundred and ninety-two U.S. Dollars and fifty cents) to USD 221,613,490 (two hundred and twenty-one million six hundred and thirteen thousand four hundred and ninety U.S. Dollars) by the issuance of 1 (one) new share of the Company with a nominal value of USD 97.50 (ninety-seven U.S. Dollars and fifty cents) (the "New Share") subject to the payment of a global share premium attached to the New Share of an amount of USD 2.50 (two U.S. Dollars and fifty cents) to be allocated to the freely available accounting balance sheet item "share premium" of the Company, as share premium for an amount of USD 2.50 (two U.S. Dollars and fifty cents) (the "Increase of Capital").

#### *Second resolution*

It is resolved to accept that the Increase of Capital be fully subscribed by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash of an amount of USD 100 (one hundred U.S. Dollars) (the "Contribution").

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned Increase of Capital up to an amount of USD 97.50 (ninety-seven U.S. Dollars and fifty cents) by subscribing to 1 (one) new share of the Company with a nominal value of USD 97.50 (ninety-seven U.S. Dollars and fifty cents) subject to the payment of a global share premium attached to the New Share of an amount of USD 2.50 (two dollars and fifty cents) to be allocated to the freely available accounting balance sheet item "share premium" of the Company, as share premium for an amount of USD 2.50 (two U.S. Dollars and fifty cents) the whole being fully paid by the Contribution.

#### *Evidence of the Contributions' existence:*

Proof of the existence of the Contribution has been given to the undersigned notary by producing a blocked funds certificate.

#### *Third resolution*

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it was resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 221,613,490 (two hundred and twenty-one million six hundred and thirteen thousand four hundred and ninety U.S. Dollars) divided into 2,272,789 (two million two hundred and seventy-two thousand seven hundred and eighty-nine) shares with a nominal value of USD 97.50 (ninety-seven U.S. Dollars and fifty cents) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Share capital."

#### *Costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand and one hundred (1.100,- euros).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon the request of the above appearing persons acting through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de novembre à 15.30 heures,  
par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,  
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de CAE Investments, une société à responsabilité limitée dûment constituée et existant valablement conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 221,613,392.50 USD, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.397 (la «Société»).

#### **A comparu**

CAE International Holdings Ltd., une société valablement constituée et ayant une existence légale en vertu du droit canadien, ayant son siège social à 8585 Chemin de la Côte de Liesse, Saint-Laurent, QC H4T 1G6 (l'«Associé Unique»), représentée par Madame Christina SCHMIT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de procurations données sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier.

Les 2.272.788 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées de sorte que l'assemblée pouvait décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été dûment informé.

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a prié le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation du capital social de la Société par l'émission d'une nouvelle part sociale de la Société;
2. Souscription et paiement d'une nouvelle part sociale et de la prime d'émission globale y attachée au moyen d'un apport en numéraire par CAE International Holdings Limited;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter ces actions; et
4. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 97,50 USD (quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis et cinquante cents), pour le porter de son montant actuel de 221.613.392,50 USD (deux cent vingt-et-un millions six cent treize mille trois cent quatre-vingt-douze dollars des Etats-Unis et cinquante cents) à 221.613.490 USD (deux cent vingt-et-un millions six cent treize mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis) par l'émission d'1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 97,50 USD (quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis et cinquante cents) (la «Nouvelle Part Sociale») sous réserve du paiement d'une prime globale attachée à la Nouvelle Part Sociale d'un montant en 2,50 USD (deux dollars des Etats-Unis et cinquante cents) devant être affectée au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission pour un montant de 2,50 USD (deux dollars des Etats-Unis et cinquante cents) (l'«Augmentation de Capital»).

#### *Seconde résolution*

Il est décidé d'accepter que la Nouvelle Part Sociale, par l'intermédiaire du mandataire soit entièrement souscrite et libérée par l'Associé Unique au moyen d'un apport en numéraire d'un montant de 100 USD (cent dollars des Etats-Unis) (l'«Apport»).

#### *Souscription - Paiement*

L'Associé Unique, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'Augmentation de Capital mentionnée ci-dessus pour un montant de 97,50 USD (quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis et cinquante cents) en souscrivant à 1 (une) nouvelle part sociale de la Société d'une valeur nominale de 97,50 USD (quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis et cinquante cents) sous réserve du paiement d'une prime globale attachée à la Nouvelle Part Sociale d'un montant

en 2,50 USD (deux dollars des Etats-Unis et cinquante cents) devant être affectée au poste disponible du bilan «prime d'émission» de la Société en tant que prime d'émission pour un montant de 2,50 USD (deux dollars des Etats-Unis et cinquante cents) le tout étant entièrement payé au moyen de l'Apport.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné par la présentation d'un certificat de blocage des fonds.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société à lire comme suit:

« **Art. 6. Capital Social.** Le capital social est fixé à 221.613.490 USD (deux cent vingt-et-un millions six cent treize mille quatre cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis), divisé en 2.272.789 (deux millions deux cent soixante-douze mille sept cent quatre-vingt-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 97,50 USD (quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis et cinquante cents) chacune et sont chacune entièrement libérée.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille cent euros (1.100,-EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante agissant par l'intermédiaire de son mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la personne comparante, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Christina SCHMIT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2014. Relation GRE/2014/4592. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014190068/152.

(140211731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**OSCAR International SCS SICAF-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 177.409.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am siebten Tag des Monats November;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg);

**SIND ERSCHIENEN:**

(1) PATRIZIA Luxembourg S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister R.C.S. B 122906,

hier vertreten durch Herrn Niels SAUERLAND, avocat, mit Geschäftsadresse in 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 8. Mai 2013 und welche der Gründungsurkunde der OSCAR International SCS, SICAF-FIS, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 10. Mai 2013, beigefügt ist;

und

(2) OSCAR Verwaltung International S.à r.l., eine (société à responsabilité limitée) luxemburgischen Rechts mit Sitz in 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister R.C.S. B 177389;

hier vertreten durch Herrn Niels SAUERLAND, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt in Luxemburg, am 8. Mai 2013 welche der Gründungsurkunde der OSCAR International SCS, SICAF-FIS, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 10. Mai 2013, beigefügt ist.

1. Die erschienenen Parteien erklären sodann, dass in der Gründungsurkunde vom 10. Mai 2013 der Investmentgesellschaft mit fixem Kapital nach dem Rechtsrahmen der spezialisierten Investmentfonds nach dem luxemburgischen Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in seiner jeweils gültigen Fassung in der Rechtsform

einer luxemburgischen Kommanditgesellschaft OSCAR International SCS, SICAF-FIS, mit Sitz in L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck, hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg am 27. Mai 2013 unter der Referenznummer L130083215 und eingetragen beim besagtem Register unter der Nummer B 177409, die Benennung des parallelen Investmentvehikels in Artikel 4.3 als OSCAR INTERNATIONAL SCS, SICAF-FIS fehlerhaft festgelegt wurde. Die Benennung sollte OSCAR GERMANY SCS, SICAF-FIS lauten, so wie es der Wille der erschienenen Parteien war.

2. Die erschienenen Parteien ersuchen somit den Notar, die Gründungsurkunde wie folgt zu berichtigen:

Artikel 4.3 lautet wie folgt:

„ 4.3. Dem Initiator ist es gestattet, die OSCAR GERMANY SCS, SICAF-FIS zu errichten (zusammen mit OSCAR INTERNATIONAL SCS, SICAF-FIS, die Parallelen Investmentvehikel).“

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde wurde, in Luxemburg, am dem oben angegebenen Datum, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienenen Parteien, haben dieselben zusammen mit dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. SAUERLAND, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 novembre 2014 LAC/2014/53321. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 26 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188503/46.

(140210565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

### **Cabinet Vétérinaire du Limpertsberg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 40, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 159.950.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq novembre

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

La société à responsabilité limitée «Vet4life», établie et ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy,

société constituée initialement sous la dénomination «Clinique Vétérinaire du Cèdre» aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2738 du 28 novembre 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 133.011.

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial C.

Ici représentée par son gérant unique, Monsieur Steeve CARRÉ, pouvant valablement engager la société par sa seule signature

Laquelle comparante, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "Cabinet Vétérinaire du Limpertsberg S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1251 Luxembourg, 40, Avenue du Bois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B159.950, a été constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 mars 2011, publié au Mémorial C numéro 1256 du 10 juin 2011.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "Cabinet Vétérinaire du Limpertsberg S.à r.l.", préqualifiée, s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libéré.

III.- Que la comparante en sa qualité d'associée unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "Cabinet Vétérinaire du Limpertsberg S.à r.l.".

IV.- Que la comparante est propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associée unique elle déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Qu'un bilan de clôture de la société à responsabilité limitée «Cabinet Vétérinaire du Limpertsberg S.à r.l.» a été établi.

VI.- Que la comparante déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'elle prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle réponde personnellement de tous les engagements sociaux.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: CARRÉ, MOUTRIER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/11/2014. Relation: EAC/2014/16019. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27/11/2014.

Référence de publication: 2014188132/50.

(140211010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

---

### **Green Pepper SCSp, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 192.143.

#### — EXTRAIT

**1. Date de constitution.** La société a été constituée en date du 14 novembre 2014.

**2. Forme juridique.** Société en commandite spéciale.

**3. Dénomination sociale.** La dénomination de la société est Green Pepper SCSp.

**4. Siège social.** Le siège social de la société est établi au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

**5. Objet social.**

1. L'objet de la société est l'acquisition et la détention de participations dans des sociétés luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, le développement et la gestion de ces participations.

2. La société pourra fournir tout support financier aux sociétés faisant partie du même groupe que la société, tel que l'octroi de prêts et de garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

3. La société pourra également utiliser ses fonds et actifs aux fins d'investissement immobilier et, à condition que ces investissements soient accessoires ou liés à l'acquisition, à la détention, à l'administration, au développement et à la gestion de la société faisant partie du même groupe que la société, elle pourra investir dans des droits de propriété intellectuelle ou autres actifs mobiliers ou immobiliers de toute nature ou forme.

4. La société pourra emprunter sous toute forme et pourra procéder à l'émission privée d'obligations, billets ou autres instruments de dette.

5. La société pourra de manière générale faire toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

**6. Durée.** La société est établie pour une durée illimitée.

**7. Associé commandité.** SYNTHOS DWORY 7 Sp. z o.o, société à responsabilité limitée de droit polonais ayant son siège social au 1, ul. Chemikow, 32-600 Oswiecim, Pologne et immatriculée au Registre des Sociétés KRS sous le numéro 0000393305.

**8. Gérants.**

*a. Gérant de classe A:*

- M. Zbigniew LANGE, né le 09/07/1970 à Zlotow (Pologne) et demeurant à Ul. Chemikow 1, 32-600 Oswiecim (Pologne)

- M. Bartosz KOWALCZYK, né le 06/08/1986 à Bydgoszcz (Pologne) et demeurant à Ul. Chemikow 1, 32-600 Oswiecim (Pologne)

*b. Gérants de classe B:*

- M. Raphaël BENAYOUN, né le 06/08/1984 à Marseille (France) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

- M. Philippe AFLALO, né le 18/12/1970 à Fès (Maroc) et demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg.

**9. Pouvoir de signature des gérants.** La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux gérants y compris, le cas échéant, au moins un gérant de chaque classe (y compris par voie de représentation).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014188312/45.

(140211121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

---

**Djoser S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.415.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 7 novembre 2014:*

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Madame Annette SCHROEDER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014190129/14.

(140212410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**April Investments S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 93.486.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 21 novembre 2014*

- la cooptation de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, diplômé D.E.S.S., né le 10 novembre 1962 à Differdange, Luxembourg, résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est ratifiée.

- les mandats d'Administrateurs de Monsieur Jean-Robert BARTOLINI, Monsieur Olivier BEAUDOUL et Madame Stéphanie COLLEAUX, tous trois résidant professionnellement au 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg sont reconduit pour une période d'un an, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015.

- le mandat de Commissaire FIN-CONTROLE S.A., société anonyme ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2015;

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014189973/16.

(140212104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Antica Trattoria S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 166, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 119.833.

—  
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 novembre 2014*

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société Antica Trattoria S.A., tenue au siège social en date du 27 novembre 2014, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1° Acceptation des démissions de Naturwerk S.A. et Antar Invest S.A. comme administrateurs de la société et ceci avec effet immédiat.

2° Nomination de deux nouveaux administrateurs pour une durée de six ans:

- Monsieur Jürgen Fischer, demeurant professionnellement à 38, bd. Napoléon I<sup>er</sup>, L-2210 Luxembourg;

- Monsieur Jean Beissel, demeurant professionnellement à 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antica Trattoria S.A.

Référence de publication: 2014189970/17.

(140212010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Bruehl Leipzig Arcaden Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.429.

Il est à noter que Messieurs Jean-Jacques Josset et Jacob Mudde ainsi que Madame Jacqueline Kost, gérants de la Société, ont démissionné de leur poste de gérant avec effet au 8 novembre 2014.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

(i) Jean-Philippe Gachet;

(ii) Tony Roy.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014190012/16.

(140212019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Abaltex Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 141.563.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue au Siège Social en date du 31 octobre 2014*

Le mandat de l'Administrateur unique, à savoir Monsieur Vicente CILETTI né le 04/03/1970 à Genève (Suisse), demeurant 23 rue des Vollandes à CH-1207 Genève (Suisse), ainsi que celui du Commissaire aux comptes, la Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie Sàrl, ayant son siège au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

ABALTEX GROUP S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014189950/17.

(140211759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Biomet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.544,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 134.392.

*Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 17 novembre 2014*

1. Monsieur Hugo Froment a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Hans DE GRAAF a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Monsieur Raphaël ROZANSKI, administrateur de sociétés, né à Thionville (France), le 17 juillet 1972, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6 rue Eugène Ruppert, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.
4. Mme Ingrid CERNICCHI, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 Mai 1983, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg 6, rue Eugène Ruppert, a été nommée comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 17 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Biomet S.à r.l*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014190005/21.

(140211628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**European Real Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 108.243.

Il est à noter que Messieurs Jean-Jacques Josset, Denis Boulianne et Jacob Mudde, gérants de la Société, ont démissionné de leur poste de gérant avec effet au 8 novembre 2014.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

(i) Jean-Philippe Gachet;

(ii) Louis Voizard.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2014190150/16.

(140212014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**ABS-CBN Global Hungary Kft. Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1841 Luxembourg, 2-4, rue du Palais de Justice.

R.C.S. Luxembourg B 146.611.

*Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société mère avec effet au 12 novembre 2014*

1. Monsieur Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant de la succursale avec effet au 12 novembre 2014.

2. Monsieur Sébastien BOMBENGER, administrateur de sociétés, né à Colmar (France), le 23 janvier 1983, demeurant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommé comme gérant de la succursale pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour ABS-CBN Global Hungary Kft. Luxembourg branch*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014189951/17.

(140212086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**ESCENT Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 145.231.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 31 juillet 2014*

Les mandats d'administrateurs de Messieurs Benoit CARDINAEL (né le 4 juin 1974 à Uccle), Olivier LIBOIS (né le 3 janvier 1972 à Namur) et Olivier DUYCKAERTS (né le 2 avril 1971 à Verviers), demeurant tous professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg sont renouvelés pour une période de six ans.

Les mandats d'administrateurs-délégués de Messieurs Benoit CARDINAEL (né le 4 juin 1974 à Uccle), Olivier LIBOIS (né le 3 janvier 1972 à Namur) et Olivier DUYCKAERTS (né le 2 avril 1971 à Verviers), demeurant tous professionnellement au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg sont renouvelés pour une période de six ans.

Le mandat du commissaire aux comptes, Monsieur Joeri STEEMAN (né le 11 juin 1966 à Wilrijk) et demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg est renouvelé pour une période de six ans.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2020.

Pour extrait sincère et conforme

Benoît CARDINAEL

*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2014190173/21.

(140211656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---



**International Resorts Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 188.324.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of November.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Anne-Catherine Devaux, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the unlimited shareholder and sole manager (actionnaire commandité - gérant) (the GP) of International Resorts Holding S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 188.324 (the Company),

pursuant to resolutions taken by the GP on November 14, 2014 (the Resolutions).

An extract of the Resolutions, signed *in* varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, representing the GP pursuant to the Resolutions, requested the notary to record the following statements:

1. The Company was incorporated on June 19, 2014 pursuant to a deed enacted by the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2373, page 113888, dated September 4, 2014. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on November 10, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. Article 6 of the Articles, which provides for an authorized capital, reads as follows:

**“ Art. 6. Authorized capital.**

6.1 In addition to the nominal issued share capital, the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of one hundred thousand euro (EUR 100,000), to be used in order to issue new shares of any such category and class as the Manager may decide subject to the pre-emption rights set out in article 5.3 above or to increase the nominal value of the shares.

6.2 The Manager is authorised to increase the subscribed share capital of the Company during a period of five (5) years starting from the date of the general meeting of the shareholders held on November 10, 2014, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion. The authorisation may be renewed for a new period of maximum five (5) years. The Manager is specially authorised to issue the new shares of any category and of any class subject to the pre-emption rights set out in article 5.3 above.

6.3 These new shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager.

6.4 In particular, the Manager may decide to issue the new shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager.

6.5 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new shares, their category and class having to be eventually subscribed and issued.

6.6 The Manager may delegate to any duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for new shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.7 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new shares.

6.8 Upon cash increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in article 6.1 of the Articles shall be deemed to be decreased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in articles 5.2 and 6.1 of the Articles will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital.”

3. The GP resolved pursuant to the Resolutions to *inter alia*:

a) increase the share capital of the Company by an amount of four hundred euro (EUR 400) so as to bring it from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by one (1) management share and three hundred and nine thousand nine hundred and ninety-nine (309,999) ordinary shares in registered form, having a nominal value of ten eurocent (EUR 0.10) each, up to an amount of thirty-one thousand four hundred euro (EUR 31,400) by way of the issuance of four hundred (400) class A shares, four hundred (400) class B shares, four hundred (400) class C shares, four hundred (400) class D shares, four hundred (400) class E shares, four hundred (400) class F shares, four hundred (400) class G shares, four hundred (400) class H shares, four hundred (400) class I shares and four hundred (400) class J shares, having a nominal value of ten eurocent (EUR 0.10) each (the New Shares) to those subscribers having subscribed for and

paid up such New Shares as detailed in the Resolutions (the Subscribers) and to acknowledge and approve the subscription and payment by the Subscribers of the above share capital increase and to allocate an amount of forty-nine million seven hundred and forty-nine thousand six hundred euro (EUR 49,749,600) to the share premium accounts of the Company as follows:

- four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) to be allocated to the share premium account attached to the class A shares of the Company;
- four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) to be allocated to the share premium account attached to the class B shares of the Company;
- four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) to be allocated to the share premium account attached to the class C shares of the Company;
- four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) to be allocated to the share premium account attached to the class D shares of the Company;
- four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) to be allocated to the share premium account attached to the class E shares of the Company;
- four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) to be allocated to the share premium account attached to the class F shares of the Company;
- four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) to be allocated to the share premium account attached to the class G shares of the Company;
- four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) to be allocated to the share premium account attached to the class H shares of the Company;
- four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) to be allocated to the share premium account attached to the class I shares of the Company; and
- four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) to be allocated to the share premium account attached to the class J shares of the Company;

b) empower any manager of the GP and any lawyer of Stibbe Avocats, acting individually to (i) appear before a notary public in Luxembourg so as to record in authentic form the decisions hereby taken by the GP, (ii) to reflect in the Articles the share capital increase resolved in the second resolution of the Resolutions, to amend articles 5.2 and 6.1 of the Articles accordingly and (iii) to execute any document as may be necessary for the purpose of said capital increase and issue of the New Shares.

4. All the New Shares having been subscribed and paid up in cash by the Subscribers, the total amount of forty-nine million seven hundred and fifty thousand euro (EUR 49,750,000) was received by the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

5. The contributions in cash so made in an aggregate amount of forty-nine million seven hundred and fifty thousand euro (EUR 49,750,000) to the Company are allocated as follows:

- (i) an amount of four hundred euro (EUR 400) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of forty-nine million seven hundred and forty-nine thousand six hundred euro (EUR 49,749,600) to the share premium accounts of the Company as follows:
  - four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) are allocated to the share premium account attached to the class A shares of the Company;
  - four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) are allocated to the share premium account attached to the class B shares of the Company;
  - four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) are allocated to the share premium account attached to the class C shares of the Company;
  - four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) are allocated to the share premium account attached to the class D shares of the Company;
  - four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) are allocated to the share premium account attached to the class E shares of the Company;
  - four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) are allocated to the share premium account attached to the class F shares of the Company;
  - four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) are allocated to the share premium account attached to the class G shares of the Company;
  - four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) are allocated to the share premium account attached to the class H shares of the Company;
  - four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) are allocated to the share premium account attached to the class I shares of the Company; and
  - four million nine hundred and seventy-four thousand nine hundred and sixty euro (EUR 4,974,960) are allocated to the share premium account attached to the class J shares of the Company.

6. As a consequence of the above increase of the share capital of the Company, article 5.1 and article 6.1 of the Articles are amended so as to have the following wording:

“ **5.2.** The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand four hundred euro (EUR 31,400) represented by three hundred and fourteen thousand (314,000) shares, in registered form, having a par value of ten eurocent (EUR 0.10) each, all fully subscribed and paid up, which are divided into:

- one (1) Management Share;
- three hundred and nine thousand nine hundred and ninety-nine (309,999) Ordinary Shares;
- four hundred (400) class A shares;
- four hundred (400) class B shares;
- four hundred (400) class C shares;
- four hundred (400) class D shares;
- four hundred (400) class E shares;
- four hundred (400) class F shares;
- four hundred (400) class G shares;
- four hundred (400) class H shares;
- four hundred (400) class I shares; and
- four hundred (400) class J shares.”

“ **6.1.** In addition to the nominal issued share capital, the Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of ninety-nine thousand six hundred euro (EUR 99,600) to be used in order to issue new shares of any such category and class as the Manager may decide subject to the pre-emption rights set out in article 5.3 above or to increase the nominal value of the shares.”

#### *Costs*

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 6750.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

En l'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Anne-Catherine Devaux, Avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

agissant au nom et pour le compte de l'actionnaire commandité et gérant unique (le GP) d'International Resorts Holding S.C.A., une société en commandite par actions constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 188.324 (la Société),

conformément aux résolutions prises par le GP en date du 14 novembre 2014 (les Résolutions).

Un extrait des Résolutions, signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentant le GP conformément aux Résolutions, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. La Société a été constituée le 19 juin 2014 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2373, page 113888, daté du 4 septembre 2014. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire instrumentant daté du 10 novembre 2014, qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2. L'article 6 des Statuts, relatif au capital autorisé, dispose que:

#### **« Art. 6. Capital Autorisé.**

6.1 En plus du capital social émis nominal, la Société a un capital non-émis mais autorisé d'un montant maximum de cent mille euros (EUR 100.000), qui sera utilisé afin d'émettre de nouvelles actions de toute catégorie et classe que ce

soit selon la décision du Gérant sous réserve des droits préférentiels de souscription indiqués à l'article 5.3 ci-dessus, ou afin d'augmenter la valeur nominale des actions.

6.2 Le Gérant est autorisé à augmenter le capital social souscrit de la Société pendant une période de cinq (5) ans à compter de la date de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 10 novembre 2014, en une ou plusieurs émissions, comme il peut le décider de temps à autre à sa discrétion. L'autorisation peut être renouvelée pour une nouvelle période de cinq (5) ans maximum. Le Gérant est spécialement habilité à émettre les nouvelles actions de toute catégorie et de toute classe que ce soit sous réserve des droits préférentiels de souscription indiqués à l'article 5.3 ci-dessus.

6.3 Ces nouvelles actions pourront être souscrites aux termes et conditions déterminés par le Gérant.

6.4 Le Gérant peut notamment décider d'émettre les nouvelles actions sous réserve de la constitution d'une prime d'émission, dont le montant et l'affectation seront librement décidés par le Gérant.

6.5 Le Gérant peut également déterminer la date d'émission et le nombre de nouvelles actions, leur catégorie et classe devant être, le cas échéant, souscrites et émises.

6.6 Le Gérant pourra déléguer à toute personne dûment autorisée l'obligation d'accepter des souscriptions et la réception des paiements pour les actions nouvelles représentant tout ou partie des montants augmentés du capital social.

6.7 Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des actions nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives de la décision du Gérant, en ce comprise la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des actions.

6.8 Lors de chaque augmentation du capital social de la Société effectuée par le Gérant dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé précisé à l'article 6.1 des Statuts sera considéré comme diminué du montant correspondant à cette augmentation. En conséquence, les montants précisés aux articles 5.2 et 6.1 des Statuts seront ainsi modifiés en vertu d'un acte notarié constatant l'augmentation de capital.»

3. Le GP a décidé en vertu des Résolutions, entre autres, de:

a) augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre cents euros (EUR 400)

afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par une (1) action de commandité et trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (309.999) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune, au montant de trente et un mille quatre cents euros (EUR 31.400)

par l'émission de quatre cents (400) actions de classe A, quatre cents (400) actions de classe B, quatre cents (400) actions de classe C, quatre cents (400) actions de classe D, quatre cents (400) actions de classe E, quatre cents (400) actions de classe F, quatre cents (400) actions de classe G, quatre cents (400) actions de classe H, quatre cents (400) actions de classe I et quatre cents (400) actions de classe J, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune (les Nouvelles Actions) à ces souscripteurs qui ont souscrit à ces Nouvelles Actions

et qui les ont libérées intégralement comme détaillé dans les Résolutions (les Souscripteurs) et de prendre acte et d'approuver la souscription et la libération par les Souscripteurs de l'augmentation du capital social ci-dessus et d'affecter un montant de quarante-neuf millions sept cent quarante-neuf mille six cents euros (EUR 49.749.600) aux comptes de prime d'émission de la Société comme suit:

- quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) seront affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe A de la Société;

- quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) seront affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe B de la Société;

- quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) seront affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe C de la Société;

- quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) seront affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe D de la Société;

- quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) seront affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe E de la Société;

- quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) seront affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe F de la Société;

- quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) seront affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe G de la Société;

- quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) seront affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe H de la Société;

- quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) seront affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe I de la Société; et

- quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) seront affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe J de la Société;

b) donner pouvoir à tout gérant du GP et tout avocat de Stibbe Avocats, agissant individuellement pour (i) comparaître devant un notaire à Luxembourg aux fins de constater authentiquement les décisions prises par le GP, (ii) refléter dans les Statuts l'augmentation du capital social décidée à la deuxième résolution des Résolutions, modifier les articles 5.1 et

6.1 des Statuts en conséquence et (iii) signer tous les documents nécessaires en rapport avec l'augmentation du capital social et l'émission des Nouvelles Actions.

4. La totalité des Nouvelles Actions ont été souscrites et libérées en numéraire par les Souscripteurs, de sorte que le montant total de quarante-neuf millions sept cent cinquante mille euros (EUR 49.750.000) a été reçu par la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

5. Les contributions en numéraire ainsi réalisées pour un montant total de quarante-neuf millions sept cent cinquante mille euros (EUR 49.750.000) à la Société sont affectées de la manière suivante:

- (i) un montant de quatre cents euros (EUR 400) est affecté au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) un montant de quarante-neuf millions sept cent quarante-neuf mille six cents euros (EUR 49.749.600) est affecté aux comptes de prime d'émission de la Société comme suit:
  - quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) sont affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe A de la Société;
  - quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) sont affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe B de la Société;
  - quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) sont affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe C de la Société;
  - quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) sont affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe D de la Société;
  - quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) sont affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe E de la Société;
  - quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) sont affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe F de la Société;
  - quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) sont affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe G de la Société;
  - quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) sont affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe H de la Société;
  - quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) sont affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe I de la Société; et
  - quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille neuf cent soixante euros (EUR 4,974,960) sont affectés au compte de prime d'émission attaché aux actions de classe J de la Société.

6. En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société ci-dessus, l'article 5.2 et l'article 6.1 des Statuts sont modifiés afin d'avoir le libellé suivant:

« **5.2.** Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille quatre cents euros (EUR 31.400) représenté par trois cent quatorze mille (314.000) actions, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10 EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées, qui sont divisées en:

- une (1) Action de Commandité;
- trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (309.999) Actions Ordinaires;
- quatre cents (400) actions de classe A;
- quatre cents (400) actions de classe B;
- quatre cents (400) actions de classe C;
- quatre cents (400) actions de classe D;
- quatre cents (400) actions de classe E;
- quatre cents (400) actions de classe F;
- quatre cents (400) actions de classe G;
- quatre cents (400) actions de classe H;
- quatre cents (400) actions de classe I; et
- quatre cents (400) actions de classe J.»

« **6.1.** En plus du capital social émis nominal, la Société a un capital non-émis mais autorisé d'un montant maximum de quatre-vingt-dix-neuf mille six cents euros (EUR 99.600), qui sera utilisé afin d'émettre de nouvelles actions de toute catégorie et classe que ce soit selon la décision du Gérant sous réserve des droits préférentiels de souscription indiqués à l'article 5.3 ci-dessus, ou afin d'augmenter la valeur nominale des actions.»

#### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incomberont à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ EUR 6.750.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'à la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, rédigé passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite à la partie comparante, connue du notaire par son nom de famille, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.-C. Devaux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 novembre 2014. LAC/2014/54210. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190290/295.

(140211567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**Inception Living S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 192.192.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth day of November.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 156.358,

represented by Mrs. Carole FARINE, with professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**1. Name.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Inception Living S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire

by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

#### **4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

#### **5. Capital.**

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five pounds sterling (GBP 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

#### **6. Shares.**

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

## **III. Management - Representation**

#### **7. Board of managers.**

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

#### **8. Powers of the board of managers.**

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

#### **9. Procedure.**

9.1 The board of managers may appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

9.2 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager.

9.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.4 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.5 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman (if any), or by the manager who presided as chairman at the meeting.

9.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7 Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

#### **10. Representation.**

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

**11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

### **IV. General meetings of shareholders**

#### **12. Powers and voting rights.**

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

#### **13. Form - Quorum - Majority.**

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.



13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **14. Accounting year.**

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of March of each year and end on last day of February of each year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

### **15. Allocation of profits.**

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## **VII. General provision**

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on February 29<sup>th</sup>, 2016.

### *Subscription - Payment*

Thereupon, Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five pounds sterling (GBP 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred pounds sterling (GBP 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, represented as aforesaid and representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

*Class A Managers:*

- Timothy Andrew VAUGHAN, born on December 19<sup>th</sup>, 1965 in Nantwich (United Kingdom), having his address at 4 Clifton Road, GBLS29 8TT Ilkley, Moor Garth, West Yorkshire, United Kingdom; and

- Karen Louise NORDIER, born on January 1<sup>st</sup>, 1967 in Zaf (Republic of South Africa), having her address at 30, Bahnhofstrasse, Zug, 6300, Switzerland

*Class B Manager:*

Hermanus Roelof Willem TROSKIE, born on May 24<sup>th</sup>, 1970 in Amsterdam (The Netherlands), having his professional address at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le treize novembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.358,

ici représentée par Mme Carole FARINE, ayant son adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**1. Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Inception Living S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**2. Siège social.**

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **5. Capital.**

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

#### **6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **7. Conseil de gérance.**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

## **8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

## **9. Procédure.**

9.1 Le conseil de gérance peut nommer un président parmi ses membres et peu choisir un secrétaire, gérant ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

9.2 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants.

9.3 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.4 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.5 Les résolutions du conseil de gérance seront inscrites dans des procès-verbaux signés par le président (le cas échéant), par le gérant qui a présidé comme président à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

## **10. Représentation.**

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

**11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

## **IV. Assemblée générale des associés**

### **12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

### **13. Forme - Quorum - Majorité.**

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier mars de chaque année et se termine le dernier jour de février de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

### 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

## VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

### *Disposition transitoire*

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 29 février 2016.

### *Souscription - Libération*

Ces faits exposés, Moorgarth Holdings (Luxembourg) S.à r.l., prénommée et représentée comme ci-avant, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq livres sterling (GBP 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

### *Coûts*

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ neuf cents euros (900,- EUR).

### *Décisions de l'associée unique*

Et aussitôt la Société constituée, l'associée unique de la Société, représentée comme ci-avant et représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérantes de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérants de classe A:*

- Timothy Andrew VAUGHAN, né le 19 décembre 1965 à Nantwich (Royaume Uni), ayant son adresse au 4 Clifton Road, GB-LS29 8TT Ilkley, Moor Garth, West Yorkshire, Royaume-Uni; et

- Karen Louise NORDIER, née le 1<sup>er</sup> janvier 1967 à Zaf (République Sud-Africaine), ayant son adresse au 30, Bahnhofstrasse, Zug, 6300, Suisse

Gérant de Classe B:

Hermanus Roelof Willem TROSKIE, né le 24 mai 1970 à Amsterdam (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FARINE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 novembre 2014. LAC/2014/54721. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Référence de publication: 2014190286/432.

(140212127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**international quiding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9237 Dierkirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 171.851.

*Cession de parts sociales*

Suite à la convention de cession de parts sociales sous seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire et acceptée par les gérants au nom de la société, il en résulte que le capital social de la société «international quiding S.à r.l.» est désormais réparti comme suit:

«AUHOLD S.à r.l.», avec siège social à L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n°B 179 268. . . . .	30.000
«RIHOLD S.à r.l.», avec siège social à L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n°B 179 269. . . . .	68.000
«Alkimia Advisors Ltd.», avec siège social à Dixcart House, Fort Charles, Charlestown, Nevis, St. Kitts and Nevis (Saint-Christophe-et-Niévès(Antilles)et inscrite auprès du Registre de Commerce de Nièves (Antilles) sous le n° C 42062 . . . . .	1.000
Monsieur Antonio GARCIA BRITES, né le 29/05/1967 à Lugo (ESP) et demeurant à Carrer de la Constitucio, Edif. Salita Parc S/N, 2n la, AD700 Escaldes, Andorra. . . . .	1.000
Total: cent mille parts sociales . . . . .	100.000

Diekirch, le 27 Novembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Les associés

Référence de publication: 2014189920/24.

(140211646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

**Ulysse Investissement II S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 154.806.

DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le dix-huit novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société «Ulysse Investissement S.A.», une société constituée et établie sous le droit de Samoa, ayant son siège social à Level 5, Development Bank of Samoa Building, Beach Road, Apia (Samoa), enregistrée sous le numéro 66269,

ici dûment représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société en commandite par actions Ulysse Investissement II S.C.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 154806, a été constituée suivant acte reçu par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand - Duché de Luxembourg, en date du 30 juillet 2010, publié au Mémorial C numéro 2002 du 25 septembre 2010;

II.- Que le capital social de la société en commandite par actions Ulysse Investissement II S.C.A., pré-désignée, s'élève actuellement à trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (29.999) actions de classe A, une (1) action de classe B de commandité et mille (1.000) actions de classe C d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société Ulysse Investissement II S.C.A.

IV.- Que l'activité de la société Ulysse Investissement II S.C.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'Actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société en commandite par actions Ulysse Investissement II S.C.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée à l'Actionnaire-Gérant-Commandité et aux membres du Conseil de Surveillance de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de l'action de commandité et des actions de commanditaire.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à mille cent euros, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2014. Relation GRE/2014/4585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): G. SCHLINK.*

Référence de publication: 2014187980/51.

(140209743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2014.

#### **Pancy Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 132.091.

#### EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 27 novembre 2014 de nommer avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2014 et pour une durée indéterminée, Monsieur Nabil Emile Moussallem, né le 17 octobre 1958 à Damas, Syrie, ayant pour adresse privée: 1, rue des Muguets, L-5970 Itzig, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de classe A de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Pancy Sàrl*

*Mandataire*

Référence de publication: 2014188504/15.

(140211295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2014.

**Accession Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.752.

Il ressort de décision de l'Assemblée du 24 octobre 2014:

1) que les mandats de M. Gerd Kremer, de M. Jochen Schnier et de M. Jörg Fuchs, en tant qu'administrateur de la Société, sont prolongés jusqu'à 30 Juni 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 27 Novembre 2014.

Jörg Fuchs

Administrateur

Référence de publication: 2014189925/14.

(140212236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Advanced Financial Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 155.450.

*Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 21 novembre 2014*

1. Mme Katia CAMBON a démissionné de son mandat d'administrateur B.

2. M. Julien NAZEYROLLAS, administrateur de sociétés, né à Nancy (France), le 19 décembre 1978, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Veillez noter que l'adresse de Mr. Marco BERTAZZONI se situe désormais au 4, Via Monte Boglia, CH-6900 Lugano (Switzerland).

Luxembourg, le 28 novembre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Advanced Financial Services S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014189927/18.

(140212306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---

**Aladdin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.250,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.566.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 26 novembre 2014 que:

- Monsieur Donatien-Xavier Martin, né le 20 février 1986, à Malmedy (Belgique), résidant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Laëtitia Jolival, gérante démissionnaire.

- Mr Abdoulie Yorro JALLOW, né le 12 février 1975, à Fajara (La Gambie), de nationalité britannique, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1030 Luxembourg, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée, en remplacement de Madame Myriam Scussel, gérante démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Novembre 2014.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014189930/20.

(140211929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2014.

---